



**DOSSIER DE PRESSE**  
**SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE :**  
**FACE AU DÉCROCHAGE,**  
**DES AMBITIONS CHIFFRÉES**  
**POUR LES COOPÉRATIVES**  
**DES FILIÈRES ANIMALES**



LA COOPÉRATION AGRICOLE  
PÔLE ANIMAL



LA COOPÉRATION AGRICOLE  
PÔLE ANIMAL

La Coopération Agricole  
43 rue Sedaine - 75011 PARIS  
01 44 17 57 00

Le Pôle animal de La Coopération Agricole sur les réseaux :



[www.lacooperationagricole.coop/filieres/animal](http://www.lacooperationagricole.coop/filieres/animal)

# LE PÔLE ANIMAL DE LA COOPÉRATION AGRICOLE : QUI SOMMES-NOUS ?

Le Pôle Animal de La Coopération Agricole représente les intérêts des coopératives des filières animales en France : viande bovine, ovine, porcine, volaille et œufs. Engagé dans la promotion d'une agriculture compétitive innovante, durable, à l'écoute des attentes des citoyens et consommateurs en termes d'environnement, de bien-être animal et de sanitaire, le Pôle Animal accompagne ses 100 coopératives adhérentes dans les domaines économiques, juridiques et techniques.

En lien avec les aspirations générales de La Coopération Agricole, nous œuvrons pour la promotion d'une agriculture organisée pour répondre aux besoins des consommateurs, assurant la qualité et la traçabilité des produits de la ferme à la table.

## NOTRE GOUVERNANCE - NOS ÉLUS



### **Bruno COLIN**

*Président du Pôle Animal  
et de la section bovine*

Éleveur de bovins laitiers et viande, il est également vice-Président de La Coopérative Agricole de Lorraine. Il a été élu en décembre 2018 président du Pôle Animal. Il est aussi le président de la section bovine de La Coopération Agricole depuis 2010, et vice-président de l'interprofession nationale du Bétail et des Viandes (INTERBEV) depuis 2023.

# NOTRE GOUVERNANCE - NOS ÉLUS



## **PHILIPPE BIZIEN, PRESIDENT DE LA SECTION PORCINE**

Éleveur de porc dans le Finistère sur un atelier naisseur engraisseur, Philippe Bizien est également président de la coopérative Evel'Up (29). Il a été élu le 14 avril 2023 président de la section Porcine de La Coopération Agricole et en novembre 2023, président de l'interprofession nationale porcine (Inaporc)



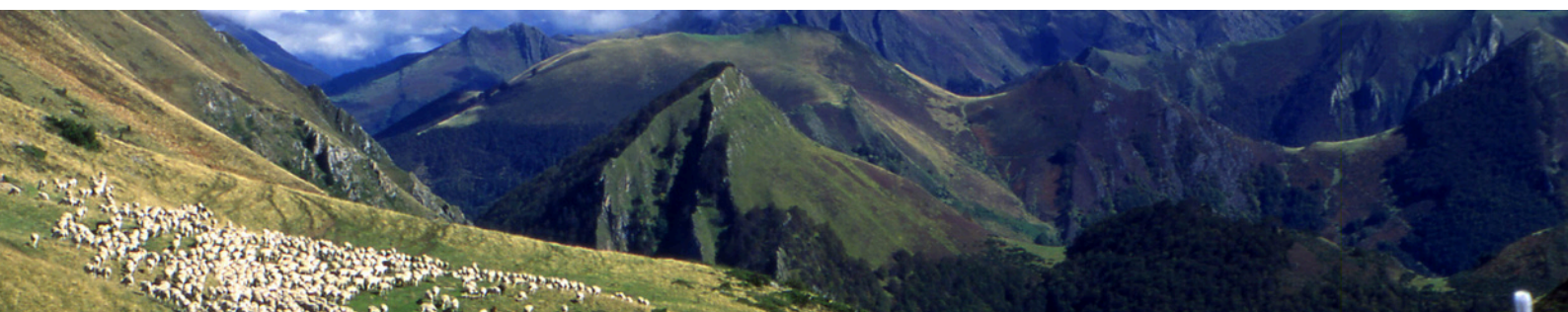
## **FRANÇOIS MONGE, PRESIDENT DE LA SECTION OVINE**

Éleveur de brebis, vice-président de la Fédération nationale ovine et administrateur de la coopérative Agneau Soleil (04). Il est le président depuis 2006 de la section Ovine de La Coopération Agricole.



## **BERNARD TAUZIA PRESIDENT DE LA SECTION AVICULTURE**

Polyculteur-éleveur dans les Landes, Bernard Tauzia élève des volailles Label et produit du maïs au sein d'une SCEA familiale de quatre associés. Il est vice-président de la coopérative Maisadour et administrateur depuis 2002. Il est devenu président de la section Aviculture de La Coopération Agricole en septembre 2025.



# RÔLES ET MISSIONS DU PÔLE ANIMAL

Le Pôle animal de La Coopération Agricole est animé par une équipe de 12 personnes. Forte d'une vision 360°, amont/aval et toutes filières animales, l'équipe est mobilisée sur les enjeux de transitions, de compétitivité, pour accompagner leurs adhérents dans l'adaptation de leurs productions aux marchés.



## GAELE DUPAS, DIRECTRICE DU POLE ANIMAL

Ingénieure agronome diplômée de l'École Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse (ENSAT), a été nommée directrice du Pôle Animal le 1er juillet 2022. Depuis 2010, Gaëlle Dupas était responsable de la section Bovine de La Coopération Agricole, où elle a notamment contribué à la structuration de la filière.



### Maëva Alvarez Castano

Juriste affaires sociales  
malvarezcastano@lacoopagri.coop



### Eugénie Aubry

Responsable des sections  
volailles et porcs  
eaubry@lacoopagri.coop



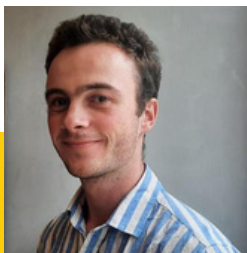
### Hania Bendib

Responsable de la section  
ovine  
hbendib@lacoopagri.coop



### Pauline Chaigneau

Vétérinaire  
pchaigneau@lacoopagri.coop



### Albert De Traversay

Responsable Bien-Etre Animal  
adetraversay@lacoopagri.coop



### Anne-Violaine Ernoult

Juriste  
aernoult@lacoopagri.coop



### Emilie Guhur

Responsable  
communication  
eguhur@lacoopagri.coop



### Laetitia Leconte

Responsable  
Développement Durable  
lleconte@lacoopagri.coop



### Gautier Lesueur

Responsable du Pôle conseil  
et dialogue social  
glesueur@lacoopagri.coop



### Justine Marchand

Vétérinaire  
jmachand@lacoopagri.coop



### Anne-Laure Paquin

Responsable de la section  
bovine  
alpaquin@lacoopagri.coop

# RÔLES ET MISSIONS DU PÔLE ANIMAL

## 01

Représenter et défendre les intérêts des coopératives des filières animales

## 02

Soutenir la structuration des filières et l'organisation du marché dans l'objectif de sécuriser les débouchés des éleveurs, capter la valeur par la satisfaction des consommateurs et la redistribuer jusqu'au producteur.

## 03

Garantir la pérennité et accroître la compétitivité des coopératives animales et de leurs éleveurs associés coopérateurs en leur apportant soutien et expertise dans les domaines tels que l'économie, le bien-être animal, le sanitaire, l'environnement...

## 04

Promouvoir l'installation et le renouvellement d'exploitations agricoles d'élevages durables et responsables en réponse aux attentes du consommateur et du citoyen.

## 05

Accompagner les coopératives dans leurs démarches de modernisation et de transitions sociétales notamment dans les domaines du bien-être animal et de la décarbonation des activités.



## LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR COOPÉRATIF

# 100

coopératives adhérentes

# 8,7

milliards d'€ de chiffre d'Affaires des coopératives adhérentes de l'amont

# 12 000

salariés

# 58 %

de la production porcine française commercialisée par les coopératives

# 52 %

de la production ovine française commercialisée par les coopératives

# 30 %

de la production bovine française commercialisée par les coopératives

# 50 %

de la production avicole française commercialisée par les coopératives



## MALGRÉ UNE SITUATION ÉCONOMIQUE GLOBALEMENT FAVORABLE, LES FILIÈRES D'ÉLEVAGE FRANÇAISES PERDENT DU TERRAIN

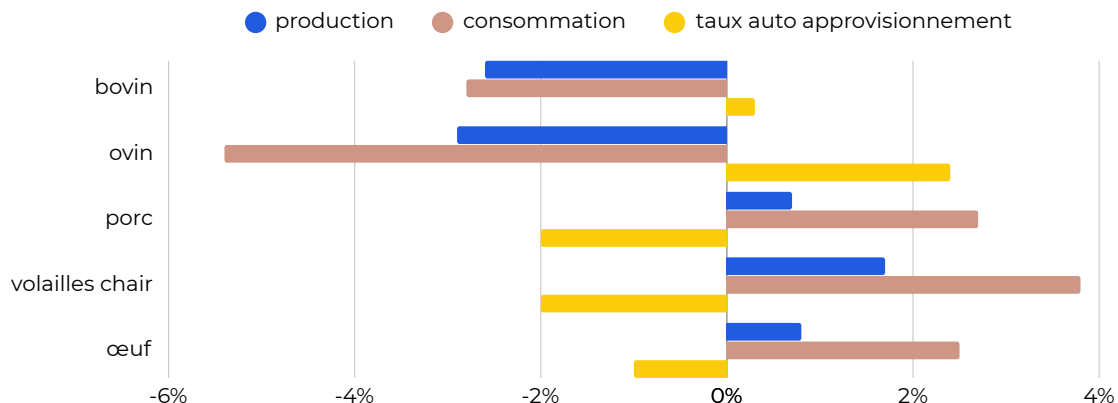
Sur les dernières années, l'amélioration globale des prix des animaux a permis une progression du revenu des éleveurs. On observe en effet en 4 ans une progression de la rémunération de +41% en élevage bovins viande, + 35% en porc, +43% en volailles. Seule la production ovine fait exception en lien avec les problématiques sanitaires.

Evolution du revenu des agriculteurs période 2023-2024/2019-2020



Dans une situation normale de marché, ce contexte favorable devrait entraîner une progression de la production... pourtant, la production si elle progresse en filière porcine (+0.7% en un an) et volaille (+1.7%) est loin de suivre la consommation (respectivement +2.7% et +3.8%) et continue de baisser en filière bovine (-2.6%) et ovine (-2.9%). En conséquence le taux d'auto approvisionnement des filières se dégrade.

Evolution des filières viandes 2025/2024 en tonnages



Source : FranceAgriMer "Les Marchés des produits laitiers, carnés et avicoles" Bilan 2025 »



## 80 ÉLEVAGES DE PORCS ET 330 ÉLEVAGES AVICOLES REPRIS OU CRÉÉS PAR AN DANS LES COOPÉRATIVES

### **Filière porcine : maintenir le potentiel de production**

La filière porcine française voit son nombre d'élevages diminuer. En 2025, l'autosuffisance n'est plus que de 98 %, en recul par rapport à 2024. Une part importante des ateliers est exploitée par des éleveurs proches de la retraite, accentuant le besoin urgent de renouvellement.

### **Filière avicole : répondre à une consommation en forte croissance**

La consommation de volailles et d'œufs progresse régulièrement (+3 à +5 % selon les années), alors que la production française ne répond pas à la demande : en 2025, plus de 45 % de la volaille consommée en France était importée, dont 52,4 % pour le poulet.

### **L'AMBITION 2035 DES COOPÉRATIVES PORCINES ET AVICOLES**

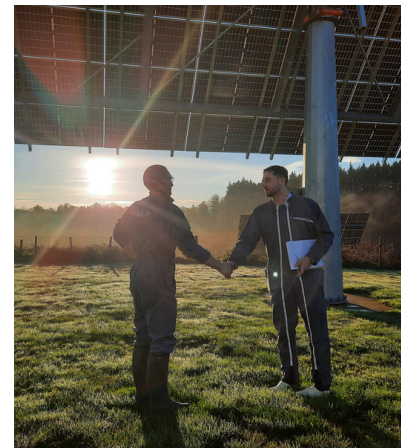
Accompagner la création ou la reprise de 80 élevages porcins, et 330 élevages avicoles par an. Une nécessité pour réduire la dépendance aux importations et maintenir le niveau d'auto-alimentation français.



### **CE QUE LES COOPÉRATIVES FONT DÉJÀ :**

La création et la modernisation des bâtiments d'élevage porcins ou avicoles relèvent d'une complexité sans égal : les projets nécessitent non seulement une expertise technique, économique, mais surtout une connaissance des processus réglementaire. Les agriculteurs ne peuvent seuls y faire face. Les coopératives d'élevage ont développé un savoir-faire unique pour accompagner les producteurs dans ce parcours du combattant. Mais la complexité est devenue telle que cette expertise ne suffit plus, les recours se multiplient contre les projets des éleveurs.

**Un changement de l'encadrement réglementaire français et européen est nécessaire.**



# « NOUS NE DÉVELOPPONS PLUS QUE DES PROJETS D'ÉLEVAGES AVICOLES QUI NE PERMETTENT PAS, À EUX SEULS, DE FAIRE VIVRE UN AGRICULTEUR »

TÉMOIGNAGE DE DELPHIN GUILLAUMEY,  
DIRECTEUR DES PRODUCTIONS AVICOLES DE LA COOPÉRATIVE VIVADOUR

“

*Aujourd'hui, nous faisons face à une situation paradoxale. La demande des consommateurs pour la volaille ne cesse de croître. Pourtant, sur le terrain, nous ne développons plus que des bâtiments avicoles de petite taille.*

*Ils ne représentent qu'un tiers de temps de travail (1/3 ETP pour un bâtiment de 1350m<sup>2</sup>). Cela signifie qu'il ne permet pas, à lui seul, de faire vivre un agriculteur. Dans ces conditions, les projets d'installation deviennent difficilement viables économiquement, ce qui freine le renouvellement des générations et le développement de la filière.*

*Cette évolution est la conséquence directe des seuils réglementaires particulièrement contraignants en matière de surface de bâtiments.*

”



## NOTRE DEMANDE : SIMPLIFIER ET SÉCURISER LES PROCÉDURES D'INSTALLATION

En porc comme en volaille, la capacité des coopératives à atteindre leurs objectifs et répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire et de revenus des associés-coopérateurs, dépend d'un même levier clé : la simplification et la sécurisation des procédures pour les bâtiments d'élevage.

Ce combat de la souveraineté alimentaire dans les secteurs porcin et avicole se mène avec le soutien des décideurs politiques locaux :

- Au niveau français : appliquer le droit européen, rien de plus. Il faut quelques mois pour avoir les autorisations nécessaires à la construction d'un bâtiment d'élevage de 2500 places de porcs en Espagne. Il faut plusieurs années en France. Les exigences françaises de la réglementation des Installations Classées pour l'environnement (ICPE) excèdent celles prévues par le droit européen, générant des délais, des recours et une insécurité pour les porteurs de projet.

Dans le cadre du projet de loi d'urgence agricole, les coopératives demandent la mise en place d'un régime réglementaire spécifique à l'élevage, proportionné et lisible.

- Au niveau européen : cesser d'assimiler nos élevages à des industries lourdes. La directive européenne sur les émissions industrielles (IED) votée en 2024 doit entrer en application à partir de 2030. Si elle reste en l'état, elle condamnera 60% de nos élevages de porcs familiaux en raison des contraintes d'investissements et administratives disproportionnées. Même les élevages de petites tailles qui représentant un mi-temps sont concernés. La Coopération Agricole demande la révision de cette directive et de ses modalités d'application.



## 50 000 PLACES D'ENGRAISSEMENT DE JEUNES BOVINS SUPPLÉMENTAIRES À L'HORIZON 2035

Depuis 2016, la filière bovine a perdu 1,2 millions de vaches. Cette décapitalisation est une menace pour notre souveraineté alimentaire et notre indépendance, les projections de cette tendance à 2035 ferait passer notre capacité d'auto-approvisionnement de 90% à 67%.

Face à ce constat, l'objectif de la filière est de stopper cette tendance via deux leviers :

- stabiliser le cheptel de 3,4 M vaches allaitantes en stoppant la décapitalisation.
- renforcer l'engraissement en France pour maintenir la production : +80 000 bovins par an (laitiers et allaitants).

### L'AMBITION 2035 DES COOPÉRATIVES BOVINES

Les coopératives bovines ambitionnent de créer a minima 50 000 nouvelles places d'engraissement de bovins et d'accompagner la reprise des cheptels de vaches allaitantes de leurs associés coopérateurs. Cet objectif se doit d'être accompagné par des outils de financement adapté.



### CE QUE LES COOPÉRATIVES FONT DÉJÀ :

Les prix des bovins ont doublé depuis 2020. En conséquence, la valeur des stocks augmente dans les élevages. Le besoin en fonds de roulement des élevages français se chiffre à plusieurs milliards d'euros supplémentaires.

En l'absence d'offres adaptées de la part des banques ce sont les coopératives qui financent les besoins en trésorerie des éleveurs. Ainsi en 2024, les coopératives ont commercialisé près de 310 000 jeunes bovins : pour 48% d'entre eux, les éleveurs ont bénéficié d'un appui financier de leur coopérative.

Les coopératives bovines de La Coopération Agricole ont prêté plus de 140 millions d'euros à leurs éleveurs associés coopérateurs (+10% en un an).



# « LE FINANCEMENT DES ÉLEVEURS EST PASSÉ DE 5 À 13 MILLIONS D'EUROS EN UN AN »

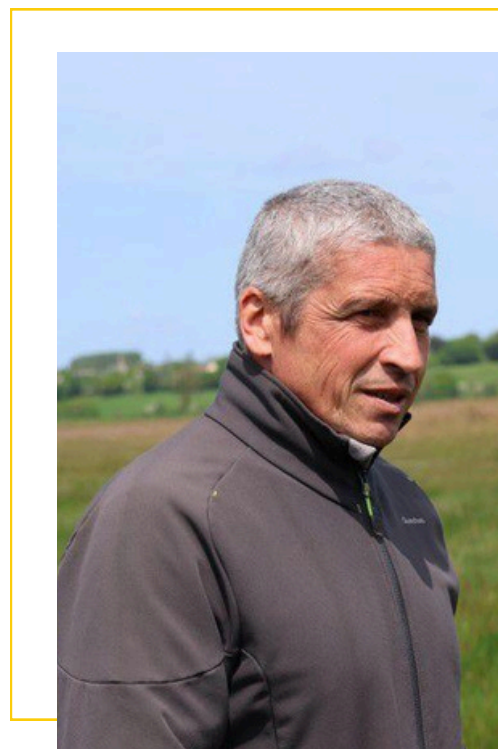
TÉMOIGNAGE D'OLIVIER PHILIPPE  
SECRÉTAIRE DE LA COOPÉRATIVE COPELVEAU

“

*Le maintien de l'activité des associés-coopérateurs repose en grande partie sur le financement. Début 2025, la coopérative finançait les mises en place de bovins en engraissement à hauteur de 5 millions d'euros. Début 2026, cet engagement atteindra 13 millions d'euros.*

*Cet engagement illustre la volonté de la coopérative, et des éleveurs, de prendre collectivement en main la gestion de leur production. Toutefois, ces moyens permettent uniquement de maintenir les volumes existants. Pour engager une véritable dynamique de développement, il devient indispensable de mobiliser des sources de financement complémentaires, au-delà de la coopérative.*

”



## LES COOPÉRATIVES, PREMIÈRE BANQUE DES ÉLEVEURS

Ce rôle de soutien financier structurel se traduit dans les bilans financiers des coopératives : c'est 2,9 % du Chiffre d'Affaires annuel des coopératives bovines qui est « prêté » à ses associés-coopérateurs. Elles assurent une fonction d'amortisseur, malgré des marges contraintes.

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation des besoins financiers des éleveurs, les coopératives ont atteint les limites de leur capacité de financement sur leurs fonds propres.

### NOTRE DEMANDE : DES OUTILS FINANCIERS À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE L'ÉLEVAGE

Dans ce contexte, l'atteinte de nos objectifs suppose une implication renforcée des banques, appelées à reconnaître pleinement l'intérêt stratégique et la rentabilité des filières d'élevage, et à assumer leur rôle central de financeurs. Les coopératives demandent la mise en place d'offres de financement adaptées, permettant à la fois l'installation de nouveaux éleveurs, l'accompagnement des reprises de cheptels et le soutien aux investissements dans les ateliers d'engraissement.

Un soutien fort de l'État est également nécessaire, par exemple à travers des dispositifs de type cautions ou garanties publiques, des conditions de financement préférentielles et des mesures fiscales incitatives aux cédants.



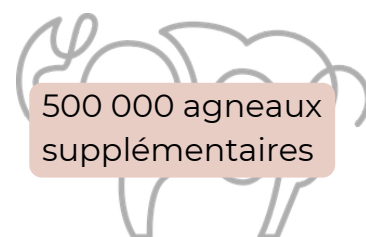


## 500 000 AGNEAUX SUPPLÉMENTAIRES PRODUITS EN COOPÉRATIVE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

La filière ovine française fait face à un déficit structurel de production. Marquée par une chute de 40% des abattages d'agneaux en vingt ans et un taux d'auto-provisionnement désormais inférieur à 50%, filière est aujourd'hui à un tournant. Près d'un million d'agneaux français manquent tout au long de l'année pour répondre à la demande nationale, fragilisant la souveraineté alimentaire et l'équilibre économique des exploitations.

### L'AMBITION 2035 DES COOPÉRATIVES OVINES

Dans ce contexte, la filière ovine de La Coopération Agricole a fait de l'accompagnement technique une priorité stratégique et un levier d'actions pour relever la production ovine française. Objectif : produire plus et mieux, tout au long de l'année, avec 500 000 agneaux supplémentaires en coopérative.



### CE QUE LES COOPÉRATIVES FONT DÉJÀ :

Au cœur de cette stratégie, l'accompagnement technique s'impose comme un levier pour améliorer durablement les performances des élevages.

Porté par les coopératives, il permet notamment :

- d'améliorer la productivité des troupeaux,
- d'optimiser les coûts et l'alimentation,
- de réduire les pertes,
- de mieux planifier les agnelages,
- de sécuriser les revenus et les conditions de travail des éleveurs.

Chaque décision technique accompagnée devient ainsi un facteur de compétitivité, à la fois pour l'éleveur et pour l'ensemble de la filière.



## « LE TECHNICIEN APPORTE UN REGARD EXTÉRIEUR QUI PERMET AUX ÉLEVEURS DE SE COMPARER ENTRE EUX ET DE S'AMÉLIORER »

TÉMOIGNAGE DE MARION GUIBERT,  
TECHNICIENNE EN OVIN VIANDE DE LA COOPÉRATIVE NATERA

“ La coopérative NATERA propose une offre d'accompagnement technique sous forme de contrats à trois niveaux et de prestations techniques. Ce service permet de s'adapter à la diversité des besoins de nos associés coopérateurs.

Après une première année d'accompagnement gratuit, les jeunes installés souscrivent en majorité ensuite au plus haut niveau d'accompagnement, ce qui témoigne de la relation de confiance qui s'installe entre l'éleveur et son technicien. Ce dernier apporte à l'éleveur un regard extérieur, en identifiant les améliorations à apporter en se comparant aux exploitations similaires.

”



### UNE CHARTE D'ENGAGEMENT POUR STRUCTURER ET VALORISER LA DÉMARCHE

La Charte d'engagement des coopératives ovines constitue le socle de cette dynamique. Elle formalise une ambition collective : faire de l'accompagnement technique un service structuré, visible et accessible à tous les éleveurs.

Elle incarne une volonté de progrès partagé et renforce la crédibilité des coopératives auprès de l'ensemble des acteurs de la filière.

À l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2026, la moitié des coopératives ovines françaises l'ont signée.

L'objectif est d'atteindre 100% de coopératives signataires, pour mettre en lumière le rôle central des coopératives dans la transformation et la pérennisation de la filière ovine française.

### NOTRE DEMANDE : UNE AMBITION COLLECTIVE POUR RENFORCER LA SOUVERAINETÉ DE LA FILIÈRE

Pour amplifier la dynamique de développement de l'accompagnement technique, démontrer concrètement ses bénéfices sur le terrain et favoriser son adoption à grande échelle, un soutien des pouvoirs publics est indispensable. Il permettrait de convaincre durablement les éleveurs et de faire de l'accompagnement technique un levier structurant au service de la souveraineté de la filière ovine.





## DES CADRES DURABLES POUR INVESTIR, PRODUIRE ET PROTÉGER

Au-delà des leviers propres à chaque filière pour renforcer la souveraineté alimentaire, les coopératives du Pôle Animal identifient deux conditions communes indispensables pour permettre aux filières de se projeter, d'investir et de se transformer durablement.

### GARANTIR LA STABILITÉ ET LA COHÉRENCE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Comment un éleveur ou une coopérative peut-il engager un investissement dont l'amortissement s'étale sur 10 à 20 ans sans visibilité réglementaire à moyen terme ?

Comment améliorer concrètement le bien-être animal lorsque des projets de modernisation des bâtiments sont retardés, voire bloqués, par la complexité du droit de l'environnement ?

Comment concilier les temps de conduite des chauffeurs de bétailières avec des règles de protection animale imposant des fréquences de pause parfois contradictoires ?

Ces exemples illustrent les incohérences réglementaires qui fragilisent les filières et freinent leur transition.

Les coopératives appellent à une meilleure mise en cohérence des réglementations, et demandent que toute évolution réglementaire soit précédée d'une étude d'impact, intégrant les trois piliers de la durabilité : environnemental, économique et social.





## **MODERNISER LA GESTION SANITAIRE ET MIEUX ANTICIPER LES CRISES**

Ces dernières années, les productions animales ont été fortement perturbées par plusieurs épizooties majeures : Influenza Aviaire (IAHP), Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC).

Et d'autres menaces se rapprochent des frontières françaises : Clavelée, Fièvre Porcine Africaine (FPA).



Face à ces risques, les coopératives soulignent la nécessité de :

- renforcer l'anticipation sanitaire, notamment par l'élaboration en amont de plans de lutte pour chaque maladie et la constitution de banques d'antigènes afin de disposer rapidement de vaccins ;
- moderniser les outils de traçabilité des animaux, aujourd'hui encore largement fondés sur des échanges de documents papiers (passeports sanitaires) peu adaptés à la réactivité exigée en situation de crise.



# LA COOPÉRATION AGRICOLE ET SES MÉTIERS

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des coopératives agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et forestières françaises. Porte-voix politique et force de proposition auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, La Coopération Agricole a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action socio-économique.

**En chiffres :** 2100 coopératives agricoles françaises, 3 agriculteurs sur 4, 200 000 salariés, 118 mds d'euros de CA et représente 50% de l'agroalimentaire français.

Elle s'organise autour de métiers spécialisés, et représente l'ensemble des filières agricoles françaises. Elle est également présente dans toutes les régions de France et en outre-mer.



## CONTACTS PRESSE :

[sderradji@lacoopagri.coop](mailto:sderradji@lacoopagri.coop)

[eguhur@lacoopagri.coop](mailto:eguhur@lacoopagri.coop)

La Coopération Agricole - Pôle Animal

